

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2018

**PRESENTS** : MM. BOULANGER, POUQUET, CUBERTAFON, REYNAUD, COMBROUX, CHATELIER, MERILLOU, DELAGE, Mmes ISASCA, POLTORAK, PERETTI, MAILLER, PEYRAMAURE, formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes CHABRELIE, GAY,

Mme Jacqueline POLTORAK a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

### ORDRE DU JOUR

#### **1. Approbation du procès-verbal du 13 avril 2018**

Mise aux voix : le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Décision modificative n° 1 : Budget principal**

Il est proposé d'approuver la décision modificative suivante réajustant la répartition des sommes votées au budget primitif :

Section d'investissement						
Dépenses				Recettes		
2188	Opération 85 matériel	Autres immobilisations corporelles	1 800,00			
2135	Opération 90 bâtiment	Aménagement des constructions	25 208,42			
2313	Opération 90 bâtiment	Autres constructions	- 8 570,00			
2188	Opération 90 bâtiment	Immobilisations corporelles	- 2 128,42			
21318-041	Opération 90 bâtiment	Réimputation d'une dépense église 2016	4 945,00	2316-041	Réimputation d'une dépense église 2016	4 945,00
2188	Opération 100 aménagements	Autres immobilisations corporelles	- 2 000,00			
2041582	Opération 100 aménagements	Subventions d'équipement versées à d'autres collectivités	- 13 335,87			
2181	Opération 100 aménagements	Autres aménagements	1 100,00			
21318-041	Hors opération	Réimputation d'une dépense église 2016	- 4 945,00	2316-041	Réimputation d'une dépense église 2016	- 4 945,00
020		Dépenses imprévues	- 2 074,13			
<b>TOTAL</b>			<b>0</b>			<b>0</b>

Mise aux voix : approuvée à l'unanimité.

#### **3. Convention relative à la nomination d'un délégué à la protection des données mutualisé**

Vu les données personnelles traitées chaque jour par les collectivités dans la gestion des différents services publics et activités dont elle a la charge,

Vu le règlement 2106/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel,

Considérant que ce règlement impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données et que le règlement prévoit la possibilité de désigner un seul délégué pour plusieurs organismes,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'ATD24 en date du 26 février 2018 proposant aux collectivités adhérentes la possibilité de nommer l'ATD24 comme délégué à la protection des données mutualisé sous réserve de la signature d'une convention,

Vu le projet de convention proposé par l'Agence Technique Départementale (ATD24) ayant pour but de définir des engagements de chacune des parties dans la réalisation des travaux liés au règlement général de protection des données,

Considérant que la participation financière pour 2018 est de 500 € et que le montant de la participation des communes sera décidée chaque année par le conseil d'administration de l'ATD24.

Lecture de la convention.

Il est proposé :

- D'accepter les termes de la convention et de nommer l'ATD24 délégué à la protection des données mutualisé

Mise aux voix : adoptée à l'unanimité.

#### **4. Subvention versée à la coopérative scolaire de l'école primaire de Lanouaille**

Vu le budget primitif 2018 portant le montant de la subvention communale versée à la coopérative scolaire de Lanouaille à la somme de 1200 €,

Considérant que la Commune s'est engagée à financer une partie des frais occasionnés par la journée à l'Assemblée Nationale le 5 juin dernier,

Après examen des dépenses liées à cette sortie (280 €),

Il est proposé de porter le montant total de la subvention 2018 versée à la coopérative scolaire à 1480 €.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 21h15.